

Communiqué de presse

Paris, le 21 novembre 2016

PERCO¹ & Loi Macron : Quels impacts sur le comportement des salariés ?

Amundi, n°1 de l'épargne salariale et retraite² avec plus de 42 % de part de marché², publie la 2^{ème} édition de son Bilan Retraite Collective portant sur l'appropriation du PERCO par les salariés. Collectées par Amundi Tenue de Comptes, les données ont été anonymisées pour la réalisation de cette étude. Il met en évidence l'intérêt croissant des salariés pour le PERCO tant au sein des entreprises de taille intermédiaires (ETI)³ que des grandes entreprises (GE)³. Élément nouveau depuis la Loi Macron : une étude complémentaire montre une forte augmentation des versements moyens par salarié⁴, une orientation plus importante des versements vers la gestion pilotée du PERCO (gestion offrant une sécurisation automatique à l'approche de la retraite), et une baisse marquée des flux vers les placements monétaires (trésorerie de court terme).

Au sein de ses entreprises clientes, proposant un PERCO au 31 décembre 2015, la ligne métier Epargne Salariale et Retraite (ESR) d'Amundi a collecté et analysé les données anonymisées d'un panel de 71 grandes entreprises (soit 385 000 porteurs) d'une part, et d'un panel de 416 ETI³ (soit 115 000 porteurs) d'autre part. Ces données ont permis d'élaborer des benchmarks qui servent d'outil comparatif, et de proposer une analyse complémentaire sur le PERCO¹ de ses clients, afin de les accompagner dans la valorisation de ce dispositif auprès de leurs salariés.

Appropriation grandissante du PERCO : 43 % des salariés au sein des ETI y souscrivent

La 2^{ème} édition du Bilan Retraite Collective montre une augmentation de 5 % du taux de souscription⁵ au sein du PERCO entre 2013 et 2015 : désormais, 43% des salariés des ETI et 41% des salariés des GE souscrivent au PERCO. Le niveau de versement moyen⁴ approche 1 400 €, ce qui représente une hausse de 55 % pour les ETI (dont le versement moyen n'était que de 900 € en 2013). On souligne ainsi un rattrapage pour les ETI dont les chiffres convergent vers ceux des grandes entreprises. Le montant de capital constitué⁶ atteint désormais, en moyenne, 4 538 € pour les ETI (+23 %) et 8 298 € pour les GE (+14 %).

Face à la baisse des retraites⁷, le PERCO offre la possibilité d'une rente financière supérieure à 400 €⁸

Selon la projection⁹ réalisée par Amundi, un salarié aujourd'hui âgé de 30 ans qui épargnerait 35 ans avec un taux de rendement moyen de 2%, ayant un encours moyen de 2 307 € en 2015 dans une ETI et un encours moyen de 3 999 € dans une GE, disposerait alors à la retraite d'une rente financière mensuelle de respectivement 400 € à 460 €⁸ pendant 23 ans. Et si le placement des avoirs était effectué au sein de produits d'épargne avec un niveau de risque mesuré mais plus élevé, cela permettrait d'obtenir un rendement supérieur de 2,5% et donc d'augmenter le niveau de rente de 50 % sur 20 ans, et de 100 % sur 40 ans.

Post loi Macron, une augmentation de 10 % des versements dans la gestion pilotée du PERCO

Les mesures de la loi Macron telles que l'affectation par défaut dans la gestion pilotée du PERCO, la possibilité de transférer 10 jours de congés payés dans le PERCO ou l'affectation par défaut de l'intéressement, ont sensibilisé les salariés. L'étude complémentaire - réalisée sur le 1^{er} semestre 2016 par rapport au 1^{er} semestre 2015 - démontre en effet que le versement moyen par salarié au sein du PERCO a augmenté de 12 % chez les ETI et de 22 % chez les GE. L'affectation de ces versements est par ailleurs passée globalement de 25 % à 35 % dans la gestion pilotée du PERCO, avec une orientation plus marquée vers les grilles prudentes, notamment chez les ETI (qui passent de 24 % à 63 %).

L'abondement, facteur déclenchant d'épargne retraite pour les épargnants, demeure la 1^{ère} source d'alimentation du PERCO chez les GE avec 33 % des flux au 1^{er} semestre 2016. Cette tendance est moins prononcée chez les ETI, avec 24 % des flux provenant de l'abondement. La formation et la communication sont

également des facteurs clés de succès du PERCO. Ces éléments confirment les tendances déjà mises en avant lors de la 1^{ère} édition du Bilan Retraite Collective en date de 2013.

Rappelons que le rôle sociétal de l'entreprise est confirmé et plébiscité. Notre enquête « La retraite, êtes-vous prêt ? »¹⁰ à laquelle près de 14 000 épargnants ont répondu, montrent que 74 % des salariés plébiscitent leur entreprise dans leur préparation financière à la retraite via des solutions d'épargne retraite collective (PERCO, PEE, Art.83).

Baisse des versements en fonds monétaires de 14 % pour les ETI et de 13 % pour les GE

Les campagnes de sensibilisation réalisées en 2015 sur la baisse des rendements monétaires semblent avoir eu un impact sur les versements des salariés qui ont recherché un supplément de performance par une prise de risque mesurée. Sur le 1^{er} semestre 2016, les salariés des ETI ont investis 37 % de leurs avoirs en monétaires, versus 51% au 1^{er} semestre 2015 ; ceux des GE ont investis 28 % en 2016 contre 41 % l'année dernière.

¹ Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif

² Chiffres AFG au 30 juin 2016

³ Entreprise de Taille Intermédiaire, soit une entreprise ayant moins de 5000 salariés et un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions d'euros. Au-delà, ce sont les Grandes Entreprises (GE)

⁴ Versement moyen = montant versé (participation, intéressement et versements volontaires) en 2015 dans le PERCO par les salariés présents dans l'année / nombre de salariés présents ayant fait des versements dans le PERCO en 2015.

⁵ Taux de souscription = nombre de salariés présents ayant investi dans le PERCO en 2015 / nombre de salariés présents ayant un compte en épargne salariale.

⁶ Montant moyen du capital constitué = encours total des salariés présents dans le PERCO au 31 décembre 2015 / nombre de salariés présents porteurs dans le PERCO

⁷ Baisse du taux de remplacement des régimes par répartition

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Hypothèses : projection sur la base des versements moyens des benchmarks (1 538 € pour les ETI et 1 648 € pour les GE) et encours moyens des benchmarks (2 307 € pour les ETI et 3 999€ pour les GE), départ en retraite à 65 ans, rente financière pendant 23 ans, rendement moyen phase d'épargne = 2%, rendement moyen phase de retraite = 3%

¹⁰ Enquête réalisée en ligne sur www.amundi-ee.com, en partenariat avec Audirep, auprès de 13 932 internautes (en février 2016)

À propos d'Amundi

Cotée depuis novembre 2015, Amundi est le premier gestionnaire d'actifs européen en termes d'encours*, avec plus de 1 000 milliards d'euros sous gestion dans le monde. Avec six plateformes de gestion dans les principaux bassins financiers internationaux, Amundi a gagné la confiance de ses clients par la profondeur de sa recherche et son expérience de marché. Amundi est le partenaire de confiance de 100 millions de clients particuliers, de 1 000 clients institutionnels et de 1000 distributeurs dans plus de 30 pays, et conçoit des produits et services innovants et performants pour ces types de clientèle, adaptés à leurs besoins et profils de risque spécifiques.

Rendez-vous sur www.amundi.com pour plus d'informations ou pour trouver l'équipe Amundi proche de vous.

Retrouvez-nous sur :



Périmètre Amundi - Données au 30 septembre 2016 - * N°1 en montant total d'actifs sous gestion des sociétés de gestion ayant leur siège social principal situé en Europe continentale - Source IPE "Top 400 Asset managers" publié en juin 2016 sur la base des encours sous gestion à décembre 2015.

Contact presse:

Amundi

Sonia Kobiela – Tél. 01.76.33.79.56 – sonia.kobiela@amundi.com

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties : bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, considérées comme fiables, elles peuvent être modifiées sans préavis. Les informations sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.